

La Rive-Sud subit des radiations dangereuses

Les scories de la compagnie Erco de Varennes menacent la santé des résidents

Louis-Gilles Francoeur

DES MILLIERS de personnes de la région de Varennes, de la Rive-Sud et même de l'île de Montréal subsistent présentement sans le savoir des doses de radiations jugées « inutiles » et dangereuses par les autorités médicales québécoises et canadiennes.

Ces radiations proviennent de la dispersion depuis 35 ans des 3,5 millions de tonnes de résidus de production faiblement radioactifs vendus entre 1953 et 1985 par la compagnie

Erco, de Varennes. Cette impressionnante quantité de matériaux — l'équivalent de 350,000 camions à déneigement — émet des radiations 5,7 fois supérieures aux normes du Règlement sur les déchets dangereux (RDD) du Québec. La compagnie, avisée de cette situation en février 1986, a continué de vendre des scories sans être jamais poursuivie ou stoppée par voie d'injonction.

Une étude du 25 novembre 1988, de M. Jean-Pierre Trépanier, de la direction des évaluations environnementales, fixe à un cas de cancer ou de dommages héréditaires par 2,400

EXCLUSIF

habitants le risque « non négligeable » couru involontairement par une personne demeurant chez elle pendant 30 ans toute la journée, une situation très courante dans la région de Varennes, Boucherville et Contrecoeur.

Un tel risque, bien réel, est 3,000 fois plus élevé que le risque potentiel d'une mortalité de cancer sur 6 millions, qui avait justifié l'évacuation de Saint-Basile-le-Grand l'an dernier.

Les normes utilisées pour les produits toxiques et la gestion sécuritaire de l'environnement au Québec et au Canada sont établies pour limiter les risques d'exposition involontaire et acceptables socialement à une mortalité par million d'habitants.

Les scories d'Erco sont le résultat de l'extraction de phosphates à partir d'un minerai faiblement radioactif provenant de la Floride.

Ces scories éparpillées à l'échelle de toute une région émettent des rayonnements ionisants « qui sont supérieurs aux critères de décontamination utilisés par le Bureau canadien de gestion des déchets radioactifs de faible activité », révèle d'autre part un mémo daté du 19 juillet 1988 et signé par le chef de la défunte division de radio-protection du ministère québécois de l'Environnement en radioactivité, M. Jean-Marc Légaré.

M. Légaré explique dans cette lettre à un avocat du ministère que la « décontamination » de sites moins radioactifs en Ontario et en Saskatchewan a déjà coûté aux deux provinces et à Ottawa « une dizaine de millions de dollars ».

Selon l'enquête du DEVOIR, à laquelle a participé la station CKAC, plusieurs documents du ministère de l'Environnement établissent que non seulement des centaines de résidences de la région de Varennes sont bourrées de ces scories, qui constituent un excellent matériau de remblayage, mais aussi qu'on en trouve aussi sous les rues et les parcs publics de nombreuses villes de la Rive-Sud, autour des canalisations d'eau, sous des routes et autoroutes, dans les stationnements de dizaines, sinon de centaines de commerces,

Voir page 8 : Radiation

SPRINT DE NÉGOCIATIONS

Espoir à la CSN et colère à la CEQ

Jean-Pierre Proulx et Bernard Descôteaux

EN CETTE JOURNÉE d'été finissant où, depuis 15 jours, où à peu près tout le personnel des hôpitaux, des écoles et de la fonction publique était au poste, il régnait, sur le déroulement et l'aboutissement des négociations, un certain optimisme à la CSN, mais un pessimisme certain à la CEQ.

« Il en est tombé plus en 48 heures, aux tables de négociation, qu'en neuf mois », a déclaré hier matin, la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard. Mais, une heure et demie plus tard, la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, lançait : « Aux tables de négociation, on se heurte à un mur d'indifférence totale. Il n'y a eu aucune véritable contre-proposition patronale ».

Les deux leaders ont aussi fait une lecture très différente de la décision du gouvernement de suspendre la négociation ce soir, à 18 h, si on ne s'est pas entendu d'ici là. Mme Simard a déclaré : « On ne considère pas que M. Bourassa a lancé un ultimatum. On a compris qu'il veut négocier ». Mais Mme Pagé déclarait peu après : « L'annonce de M. Bourassa s'apparente davantage à l'ultimatum et au chantage qu'à une ouverture véritable ».

Le « ton compréhensif » de M. Bourassa, a ajouté Mme Simard, est le fruit d'une grève de trois, quatre ou cinq jours. C'est à partir de cette analyse que les membres ont dit : « Nous serons au rendez-vous ». On pourra toujours vérifier le sérieux du gouvernement ».

C'est pourquoi, les 800 délégués au conseil de la Fédération des affaires sociales (CSN) campent toujours à l'aréna Maurice-Richard au moins jusqu'à samedi pour, selon le chemin parcouru ce soir, décider de poursuivre ou non la trêve amorcée depuis dimanche déjà.

En maintenant leur trêve, les délégués ont pris une décision « rationnelle, logique et stratégique », a soutenu Mme Simard, malgré la frustration qui les animait.

Elle a par ailleurs imputé à l'« intensité du moment » les propos de la présidente de la FAS, Mme Catherine Loumede, qui, quelques heures plus tôt, déclarait que le « gouvernement voulait faire la peau » de sa fédération.

Les professeurs de cégeps, les professionnels et les employés de soutien de la CSN sont, quant à eux, entrés au travail hier.

Voir page 8 : Espoir**Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Denis Grenon, devant le « temple des négociations ».**

PHOTO JACQUES GRENIER

Hydro-Québec à la merci de la pluie

Mathieu-Robert Sauvé
collaboration spéciale

SI LES pluies des deux prochaines années ne sont pas plus abondantes qu'elles ne l'ont été en 1989, les réserves des bassins d'Hydro-Québec ne pourront suffire à la demande que jusqu'au printemps 1991 seulement. Après cette date, la société d'État serait dans l'obligation d'acheter plus d'électricité aux réseaux voisins

et/ou de reporter certains contrats d'énergie régulière.

C'est ce qui ressort du rapport interne émanant du service Production d'Hydro-Québec (direction Planification de l'exploitation du parc d'équipement) dont LE DEVOIR a obtenu copie. Ce rapport, produit au cours des dernières semaines, vient confirmer les prévisions qui circulent depuis quelques mois.

M. Jean-Claude Roy, vice-président (production, transport et distri-

bution) d'Hydro-Québec ne cache pas la gravité de la situation. Si la situation ne change pas, a-t-il admis lors d'une conversation téléphonique, nous « n'avons plus qu'à fermer boutique et construire des centrales thermiques ou nucléaires ».

Le délai de deux ans est même jugé « optimiste » par certains cadres d'Hydro. La société pourrait se retrouver carrément en faillite technique — point où l'offre ne satisfait plus la demande prévue — dès l'an

prochain.

Quant aux engagements qui ont été pris avec la New York Power Authority en avril dernier (un contrat de \$17 milliards en 20 ans qui doit débiter en 1996), ils tiennent eux aussi à la météo, selon le Jean-Claude Roy.

M. Roy a toutefois soutenu que la situation n'était pas hors de contrôle. Le réseau d'Hydro-Québec — conçu pour traverser sans problème jusqu'à quatre ans consécutifs de fai-

Voir page 8 : Hydro-Québec

SONDAGE SORÉCOM : PLQ 45 %, PQ 39 %

L'avance des libéraux s'effrite

QUÉBEC (PC) — L'écart entre libéraux et péquistes a encore diminué au cours des 10 derniers jours. Il n'est plus que de six points.

Un sondage Sorécom effectué auprès de 983 personnes, du 14 au 20 septembre, pour le compte du quotidien Le Soleil, de la station CKAC et du quotidien The Gazette, accorde 45 % des intentions de vote au PLQ, 39 % au PQ, 7 % au Parti égalité, 3 % au NPD, 2 %

pour le Parti indépendantiste et 3 % aux autres partis. Il y a 16 % d'indécis. La marge d'erreur maximum est de 3,2 %.

Ces résultats diffèrent énormément de ceux auxquels est arrivée la maison Crop, dans une enquête réalisée du 14 au 17 septembre. Crop évaluait l'écart à 11 points (50-39). Le précédent sondage Sorécom, effectué entre le 6 et le 13 septembre, l'évaluait à sept points (47-40).

Avant répartition des 16 % d'indécis, les résultats obtenus par Sorécom sont les suivants : PLQ: 31 %; PQ: 29 %; Parti égalité: 6 %; NPD: 3 %; Parti indépendantiste: 2 %; autres partis: 3 %.

A partir de ces chiffres, les sondeurs ont élaboré trois scénarios. Si les indécis sont répartis dans les mêmes proportions que les répondants dont le choix est arrêté, ce qui est la méthode habituelle, l'a-

Voir page 8 : L'avance

L'effet de serre demeure méconnu

Martin Pelchat

LES PARTICIPANTS au 14e congrès de la Conférence mondiale de l'énergie ont arrêté hier les grands principes d'une stratégie visant à « gagner du temps » dans la lutte contre l'effet de serre : recours aux mesures de conservation et aux énergies non fossiles dont le nucléaire, et acceptation d'une certaine part d'intervention de l'État dans les

Conférence mondiale de l'énergie

mécanismes du marché.

« Que devrions-nous faire dès maintenant au chapitre de l'effet de serre? », était la question posée à un groupe de scientifiques réunis à une

Voir page 8 : Effet de serre

AUJOURD'HUI

La paix dans le transport

Le gouvernement Bourassa et les municipalités de la région de Montréal présentent une version améliorée du plan de transport en commun prévoyant un métro prolongé jusqu'à Laval. **Page 2**

Mandela serait bientôt libéré

Le gouvernement sud-africain annoncerait sous peu la libération de Nelson Mandela. **Page 5**

L'énergie en héritage

LE PÉTROLE ET LE GAZ

par Jean-Marc Carpentier

« Combien reste-t-il de pétrole et de gaz dans le sous-sol terrestre? Quelles sommes devons nous déboursier pour exploiter ces richesses? Quels impacts, la production et la consommation d'énergies fossiles risquent-elles d'avoir sur l'environnement? Comment se dessine l'avenir énergétique de la planète? »

216 pages, 90 illustrations en couleur, 29,95\$

Méridien
ÉDITIONS DU MÉRIDIAN

1980 Sherbrooke O.
Suite 520
Montréal, H3H 1E8
(514) 932-9037

À LA SUITE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

La Défense nationale analyse un plan de réorganisation de ses Forces armées

Jocelyn Coulon

LE MINISTÈRE de la Défense nationale étudie présentement un plan général pour rééquiper les Forces armées canadiennes au cours des cinq prochaines années après les coupures de \$ 2,7 milliards annoncées en avril dernier.

Le Comité de gestion de la Défense nationale, qui regroupe les représentants des trois armées et les principaux sous-ministres du ministère, a remis le mois dernier au ministre William McKnight un plan comprenant plusieurs options pour moderniser et réorganiser les Forces armées.

Selon des sources au sein de la Défense nationale, le plan toucherait principalement la marine et l'armée de terre, l'aviation ne nécessitant pas de changements majeurs pour les prochaines années.

Le ministre de la Défense doit étudier ce plan au cours des prochaines semaines et présenter ses conclusions au cabinet à la fin de l'automne. Parallèlement à ces options sur l'achat de matériel, le ministère révisé en ce moment l'ensemble de

la politique de défense pour mettre à jour le livre blanc publié en 1987. Il n'est toutefois pas question de publier un nouvel exposé sur la défense, mais plutôt une mise à jour qui tiendrait compte des restrictions budgétaires et des changements dans les relations Est-Ouest.

En avril dernier, le gouvernement annonçait l'annulation du programme d'acquisition des sous-marins nucléaires, le cœur du livre blanc de 1987, et d'une demi-douzaine d'autres programmes, la plupart liés à la marine nationale. Au total, le ministre des Finances réduisait de \$ 2,7 milliards les fonds prévus pour les cinq prochaines années. Sur quinze ans, les coupures devraient atteindre \$ 20 milliards.

Le plan déposé par le Comité de gestion est une série d'options qui vont de l'achat de nouveaux matériels à l'annulation pure et simple de certains programmes sinon d'engagements au sein de l'OTAN.

La Marine nationale devrait recevoir le plus d'attention car, selon plusieurs spécialistes, elle est dans un piteux état. Les militaires soumettent quatre grands programmes de plus de \$ 100 millions :

- achat de plusieurs sous-marins à propulsion conventionnelle ;
- acquisition d'un nouveau système acoustique remorqué pour la lutte anti-sous-marine ;
- achat de nouveaux missiles mer-air pour les 12 frégates et 4 destroyers ;
- modernisation de la flotte auxiliaire (remorqueurs, pétroliers, barges, etc.), un programme estimé à \$ 600 millions.

Le gouvernement n'a pas l'intention de réduire le nombre de frégates (12 d'ici la fin du siècle) ni d'abandonner la construction de 12 dragueurs de mines et l'achat d'une quarantaine d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine.

La Marine n'a pas renoncé à l'idée de remplacer ses trois sous-marins Oberon et d'élargir son rôle de surveillance des océans à l'Arctique. Le livre blanc de 1987 soulignait que seuls les sous-marins à propulsion nucléaire pouvaient effectuer la patrouille sous les glaces. Le nouveau plan de la marine suggère l'achat de six sous-marins à propulsion conventionnelle et l'étude d'une nouvelle technologie, dite hybride, qui permettrait à ces sous-marins de passer plusieurs jours sous les glaces sans utiliser l'énergie nucléaire.

L'acquisition de ces nouveaux sous-marins commencerait vers 1995, ce qui obligerait la Marine à prolonger la vie des trois Oberon.

Du côté de l'armée de terre, il est acquis que le programme de remplacement des chars Leopard 1 (\$ 1 milliard), stationnés en Allemagne de l'Ouest, est complètement gelé et pourrait même être abandonné si les négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel en Europe aboutissent à un accord de réduction d'ici la fin de 1990.

Les batteries de défense antimissile produites par Oerlikon à Saint-Jean-sur-Richelieu seront installées à Lahr et à Baden-Baden comme le prévoyait le livre blanc.

En ce qui concerne l'aviation, l'acquisition d'une vingtaine de F-18 pour remplacer ceux que l'armée perd est définitivement abandonnée. Les trois escadilles basées en Allemagne de l'Ouest seront maintenues à Baden-Baden, alors que l'aviation prévoyait en déplacer une vers Lahr.

Selon un haut responsable des Forces armées, à plus long terme le gouvernement étudie la présence du Canada en Europe et le rôle des militaires dans les missions de paix.

Le cyclone Hugo ravage la Caroline

CHARLESTON, Caroline du Sud (AP) — L'avant-garde du cyclone Hugo s'est abattue hier soir sur les côtes de la Caroline du Sud. À 21h00 heure locale, les vents soufflaient à une vitesse de 119 km/h et ils devraient atteindre vendredi matin selon les prévisions, leur pleine puissance, soit approximativement à une vitesse de 217 km/h.

« Le cyclone s'est étendu davantage que nous le pensions », a déclaré le directeur du centre national des ouragans à Coral Gables (Floride), Bob Sheets.

Des centaines de personnes se sont précipitées vers les autoroutes, fuyant vers des terres plus élevées et des abris plus sûrs, à la suite de l'ordre d'évacuation délivré par les autorités.

« Nous n'allons prendre aucun risque », a déclaré Lamar Davis, barman, avant de s'en aller avec sa femme et sa fille de quatre ans.

Le cyclone « tueur » Hugo est responsable de la mort de 26 personnes dans les Caraïbes.

Selon les dernières prévisions, l'ouragan, l'un des plus violents de la décennie et qui a déjà tué dans les Caraïbes au moins 25 personnes, frappant de plein fouet l'île française de la Guadeloupe, puis Montserrat (Grande-

Bretagne), Porto Rico et les îles Vierges américaines, devait toucher la Floride et les deux Caroline dès hier soir, alors qu'il était attendu initialement ce matin.

Les écoles ont été fermées, les maisons renforcées, des abris ont été ouverts tandis que les habitants stockaient de la nourriture.

Les autorités militaires ont ordonné la mise à l'abri des avions dans les hangars et envoyé les bateaux au large des côtes situées sur le passage probable de l'ouragan.

Le gouverneur de Caroline du Sud Carroll Campbell a décrété l'état d'urgence et fait évacuer la côte, demandant à la Garde nationale de s'occuper des personnes déplacées. « Tout ce que nous pouvons faire maintenant c'est d'attendre et de surveiller », a déclaré le gouverneur. De même en Géorgie, près de 500 000 personnes ont quitté le littoral pour chercher refuge à l'intérieur des terres.

En revanche, la Floride devrait être relativement épargnée, notamment ses régions centre et sud et au Cap Canaveral. La NASA a décidé de laisser la navette Atlantis sur son pas de tir en vue d'un lancement le 12 octobre.

Un juge accorde à la femme la propriété de 7 embryons

MARYVILLE, Tennessee (AFP) — Un juge du Tennessee a déclaré, hier, que « la vie commence dès la conception » en rendant son verdict dans la bataille sans précédent que se livrait un couple en instance de divorce sur l'avenir de ses sept embryons congelés, et en décidant qu'ils iront à la femme.

Ce jugement devrait faire jurisprudence dans de nombreux problèmes d'éthique médicale. Il est également susceptible d'avoir d'importantes répercussions sur la lutte autour du droit à l'avortement actuellement très intense aux États-Unis, dans la mesure où les adversaires de l'interruption volontaire de grossesse affirment précisément que la vie commence dès la conception.

Le juge de Maryville, M. Dale Young, a accordé la « garde provisoire » des embryons à l'épouse, Mme Mary Sue Davis, 29 ans, qui désire avoir des enfants à l'avenir, car, a-t-il estimé, « c'est manifestement dans l'intérêt de l'enfant ou des enfants » existant à l'état d'embryon.

Le juge Young a ainsi donné tort à l'époux, M. Junior Davis, 31 ans, qui demandait à avoir droit de regard sur ce qu'il adviendrait de ces sept embryons. Il voulait les maintenir en état de congélation parce qu'il refusait d'assumer une éventuelle paternité après son divorce.

Dans le cas où un des embryons, implanté dans l'utérus de l'épouse, donnerait une naissance, les questions du soutien financier à l'enfant, des visites et de la garde devront être résolues ultérieurement, a décidé le juge.

Lors de trois jours de dépositions en août dernier, M. Davis n'avait pas réclamé que l'on détruise les embryons, mais que l'on interdise à sa femme de les utiliser sans son consentement. Élevé par un seul parent, il avait affirmé avoir connu les difficultés que cela représente pour un enfant et ne voulait pas que ses enfants naissent dans les mêmes conditions.

Mme Davis avait déclaré qu'elle souhaitait une implantation de ces embryons car ils représentent « sa meilleure chance de maternité ». Elle avait ajouté que son mari exigeait un droit qui n'est d'ordinaire pas accordé à un homme : celui de décider si un enfant devait naître après qu'il eut fertilisé un œuf.

L'un des points centraux du débat, qui a passionné les communautés scientifique et juridique, résidait dans le statut légal des embryons. Les arguments échangés s'inspiraient beaucoup de la phraséologie du débat sur l'avortement.

Hausse des tarifs à la STCUM

Martin Pelchat

LE COÛT de la carte mensuelle de la Société de transport de la CUM augmentera de 5,6 % le premier janvier prochain, alors que le tarif régulier en espèces sera haussé de 19 %.

La nouvelle grille tarifaire prévoit que la carte mensuelle passera de \$ 31 à \$ 32,75, et le passage en espèces de \$ 1,05 à \$ 1,25. La carte à tarif réduit coûtera \$ 12,50 au lieu de \$ 12,00, et le billet en espèces \$ 0,55 plutôt que \$ 0,50. Enfin, un nouveau titre régional de transport sera disponible au prix de \$ 42.

La part des voyageurs dans le budget devrait ainsi passer de \$ 217,9 millions à \$ 222,9 millions.

Les municipalités de la CUM, avec Québec, hausseront leur contribution dans une mesure plus grande. Le prochain budget de la STCUM prévoit un accroissement des revenus de \$ 3,9 %.

Les sommes versées par le gouvernement et les municipalités de la CUM augmenteront respectivement de 14,1 et 11,1 % par rapport à 1989. Pour les municipalités de la CUM, il s'agit d'une augmentation de 20 % depuis deux ans.

Ce nouveau budget, adopté hier soir par le conseil d'administration de la STCUM, est marqué par

l'avènement de cet organisme régional de transport dont les modalités ont été entérinées hier par Québec et les municipalités et organismes impliqués.

Grâce à cette entente, la STCUM bénéficiera notamment d'une subvention de \$ 18 millions de Québec au chapitre des effets de débordement, qui l'an dernier avaient valu à la société une contribution de \$ 5 millions de Québec. Ces \$ 18,5 millions seront versés à chaque année par le gouvernement.

Ce nouveau contexte, a expliqué le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, permet de limiter l'augmentation des tarifs aux taux de l'inflation. La hausse plus importante des tarifs en espèces s'inscrit cependant dans la politique d'encouragement de l'utilisation intensive du transport en commun, dit-il.

Depuis cinq ans, la STCUM perd 1 % de sa clientèle chaque année, tendance qui semble se maintenir en 1989. La STCUM espère cependant stabiliser son achalandage en 1990, et transporter 390 millions de voyageurs.

Le conseil d'administration a siégé dans la bonne humeur, hier soir, à Pointe-Claire; le contraste était frappant pour qui assistait le 17 novembre de l'an dernier à la présentation du budget 1989.

Le conseil réussissait alors à limiter l'augmentation des tarifs au seuil de l'inflation, mais au prix d'une sorte de coup de force : la facturation aux municipalités des deux rives d'une somme de \$ 12 millions à titre d'effets de débordement.

Dans les banlieues nord et sud et à Québec, cette décision avait été assez mal reçue. Les \$ 12 millions n'ont d'ailleurs jamais été récupérés par la STCUM, qui a donc dû pour absorber cette somme geler ses fonds réservés aux imprévus et renoncer à d'autres dépenses.

L'enveloppe budgétaire de 1990 sera haussée de 6,9 %, passant de \$ 577,5 millions à \$ 618,4 millions. La STCUM pourra être fidèle aux orientations du plan d'entreprise 1989-90 et consacrer 1 % de son budget, soit \$ 6 millions, au développement des services.

La plus grande part de cette somme, soit \$ 2,2 millions, ira aux trains de banlieue, surtout celui de la ligne Montréal-Rigaud.

Le réseau souterrain obtiendra \$ 400 000, qui seront consacrés à l'amélioration des services à la pointe et sur les lignes 1, 2 et 5.

La tarification des services ferroviaires sera modifiée; les usagers de la station Vendôme au terminus Dorval devront déboursier \$ 32,75 par mois, et ceux du terminus Pine Beach à Sainte-Anne-de-Bellevue \$ 42.

Ordonnance suspendue

Balmet ne présentera pas aujourd'hui son plan de décontamination

Sylvain Blanchard

BALMET CANADA, la compagnie responsable de la contamination au plomb du quartier NDA à Saint-Jean-sur-Richelieu, ne déposera pas aujourd'hui de plan de décontamination de son terrain, la Commission municipale du Québec ayant suspendu hier cette partie de l'ordonnance émise par le ministre Lise Bacon, le 28 août dernier. Cette décision fait suite à une requête déposée en ce sens par la compagnie, le 1er septembre dernier.

Il s'agit d'une victoire importante pour Balmet. « Mais d'une déception profonde pour tous les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu », dit le maire de la municipalité, M. Delbert Deschambault, qui rencontre ce matin quelques fonctionnaires du ministère de l'Environnement pour faire le point sur la situation.

Cette première étape franchie, les avocats de Balmet et ceux du ministère de l'Environnement doivent maintenant se présenter devant la Commission municipale pour discuter de la légalité de l'ordonnance, l'objet même de la requête en appel déposée par Balmet le 1er septembre.

L'audition de cet appel devrait avoir lieu au milieu du mois d'octobre, à la suite de quoi on saura si Balmet devra ou non déposer un plan de décontamination de son terrain. Ce terrain, asphalté depuis le 13 septembre, présente à certains endroits un degré de contamination au plomb de 15 000 parties par million.

Dans leur requête en suspension entendue la semaine dernière par la Commission municipale, les avocats de Balmet Canada demandaient également la suspension de l'article 2 de l'ordonnance du ministre, qui obligeait la compagnie à asphalté son terrain. Les avocats voulaient ainsi éviter que l'entreprise fasse l'objet de poursuites pour ne pas avoir respecté, dans les délais prévus, cette partie de l'ordonnance. Les commissaires ont refusé de suspendre cette disposition.

Lors de leur prochaine comparution devant la Commission municipi-

pale, les avocats de Balmet tenteront de démontrer que l'ordonnance du gouvernement est illégale, et donc que la ministre Bacon ne possède aucun pouvoir pour forcer la décontamination du terrain.

« L'ordonnance de Mme Bacon a été émise en vertu de l'article 26 de la Loi sur la qualité de l'environnement, explique Me Michel Yergeau, l'avocat du requérant. Ce que permet cet article, c'est que cessent ou diminuent les émissions contaminant l'environnement. L'ordonnance de la ministre va au-delà de cela, car elle exigeait que la compagnie asphalté son terrain et qu'elle présente un plan de décontamination. Mme Bacon n'a aucun pouvoir en vertu de l'article 26 pour ordonner des moyens semblables. Elle agit donc dans l'illégalité la plus totale ».

Son collègue, Me Jacques Saint-Denis, ajoute que la décontamination du terrain de Balmet ne peut-être exigé, car la Loi sur la qualité de l'environnement ne contient aucune disposition en ce sens.

« On n'a jamais réussi au Québec à forcer qui que ce soit à excaver un terrain contaminé, affirme-t-il. Et je ne vois pas pourquoi, ni comment, il en serait différent avec Balmet, même si le dossier est très poli-tique ».

« La décontamination des sols, ajoute-t-il, n'appartient que dans la politique du ministère de l'Environnement sur la réhabilitation des sols. Or, il ne s'agit que d'une politique. Pas d'un règlement. Et même là-dedans, rien n'est prévu ».

Le ministère de l'Environnement demande depuis 1988 l'excavation du terrain de Balmet, à Saint-Jean. La compagnie a toujours refusé de le faire, bien qu'elle reconnaisse que son terrain soit très contaminé.

« Ce terrain a été asphalté, rappelle Me St-Denis. Le problème est réglé en grande partie. D'autres mesures seront prises, mais la décontamination n'est pas nécessaire parce qu'on a réussi à stopper la source de contamination. Les particules de plomb sont en effet neutralisées dans le sol par la couche d'asphalte. L'air n'est plus contaminé. Et l'eau ne l'est pas. Alors... »

ROSEMÈRE UNILINGUE

L'Office de la langue française s'explique

Bernard Morrier

DEVANT son nouveau statut de municipalité unilingue francophone, Rosemère ne peut se prévaloir de l'article 113 (f) de la Charte de la langue française pour aller à l'encontre d'une décision gouvernementale. Comme municipalité, Rosemère fait partie de l'administration du gouvernement du Québec et étant même une de ses créations, elle ne peut donc du même fait se prévaloir de la Loi 101 pour contrer cette même administration responsable de la passation de la loi en cause.

C'est ce qu'a soutenu hier, en Cour supérieure, l'avocate de l'Office de la langue française (OLF), Me Jeanne Leclerc, en réponse à la ville de Rosemère et à une dizaine de ses citoyens qui, avec l'appui d'Alliance Québec, contestent une décision rendue en janvier 1988 et faisant désormais unilingue cette municipalité.

À la suite du recensement de 1971, cette municipalité composée alors

de 49 % de francophones, de 46 % d'anglophones et de 5 % d'allophones, s'était vu accorder le statut de ville bilingue par l'OLF, mais ce statut lui fut révoqué à l'hiver 1988, après que le recensement de 1981 eut révélé que sa population francophone était passée à 71 %.

Cité à la barre comme témoin, le secrétaire de l'OLF, M. Gilles Racine, a expliqué devant le juge Paul Reeves que le seul critère qui guidait son organisme dans l'attribution d'un statut sur la langue d'usage dans les municipalités était le recensement décennal effectué par le gouvernement fédéral, avec révision partielle à tous les cinq ans.

D'autre part, rappelant que l'OLF, en appliquant l'article 113 (f) de la Loi 101, détient un pouvoir ministériel, Me Leclerc soutient que cet organisme n'avait pas à consulter la municipalité, ni ses citoyens avant de prendre sa décision, étant donné que les règles de justice naturelle ne

s'appliquent pas en matière ministérielle. Aussi, précise-t-elle, le geste posé par l'OLF est-il tout à fait légal.

L'avocate a insisté par la suite sur le fait que « l'article 113 (f) de la Charte de la langue française n'accorde pas de droits aux municipalités et à leurs citoyens, mais plutôt ne fait que reconnaître que la langue maternelle de la majorité des contribuables d'une municipalité donnée peut être autre que le français. » Cet article, ajoute-t-elle, ne fait que suspendre l'application de certains articles de la Loi 101.

Lors du changement de statut à Rosemère, Alliance Québec avait allumé le flambeau en prétendant qu'on enlevait des droits acquis aux anglophones et que l'OLF avait agi illégalement dans ce dossier.

Après avoir entendu en début de semaine les représentations de l'administration de Rosemère, le juge Paul Reeves se permet un délibéré de quelques jours.

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
 "5% Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004"
 (ci-après appelées "Obligations") de la

VILLE DE MONTRÉAL
 PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 1989, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-dessus, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1989 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :			
010	25 000 \$	453	582 000 \$
016	125 000 \$	479	3 000 \$
047	5 000 \$	495	3 000 \$
049	2 000 \$	514	7 000 \$
054	3 000 \$	543	15 000 \$
221	8 000 \$	552	21 000 \$
373	94 000 \$	599	3 000 \$
420	5 000 \$	687	25 000 \$
438	13 000 \$	688	3 000 \$
446	1 000 \$	689	468 000 \$

Numéros des Obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1989.

AUCUN NUMERO

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et Etat de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signés en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront émises de la même manière que les Obligations rachetées en partie seulement, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 1989.

VILLE DE MONTRÉAL
 ROGER GALIPEAU, C.A.
 Directeur des finances

DATE À MONTRÉAL, ce onzième jour de septembre 1989.

Avis de Rachat no 361 - Compte no 1096 - 1 500 000 \$ Imprimé au Canada

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, VENDREDI 22 SEPTEMBRE

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
 CIEL MF
 PRÉSENTE À 22:00

- divertimento no. 11 en ré K. 251 (Mozart)
- andantino extr. sérénade poshorn K. 520 (Mozart)
- six valse (Weber)

DEMAIN SOIR, 22:00

- sonates pour cordes no. 3 et 6 (Rossini)
- concert 1-2-3- extr. opus IV (Vivaldi)
- concert no. 7, 8, 3 et 2 extr. opus V (Albinoni)
- sérénade no. 1 en fa (Pleyel)
- rricercare à 6 extr. offrande musicale (JS Bach)

ciel 98.3

RENSEIGNEMENTS: 527-8321



AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
 "5% Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1, 1990"
 (ci-après appelées "Obligations") de la

VILLE DE MONTRÉAL
 PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 1989, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-dessus, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1989 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :			
3128	118 000 \$	3264	47 000 \$
3233	12 000 \$	3265	58 000 \$
3240	15 000 \$	3266	3 000 \$
3242	338 000 \$	3267	2 000 \$
3261	7 000 \$		

Numéros des Obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1989.

AUCUN NUMERO

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et Etat de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les Obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signés en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront émises de la même manière que les Obligations rachetées en partie seulement, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 1989.

VILLE DE MONTRÉAL
 ROGER GALIPEAU, C.A.
 Directeur des finances

DATE À MONTRÉAL, ce onzième jour de septembre 1989.

Avis de Rachat no 362 - Compte no 1103 - 600 000 \$ Imprimé au Canada

RADIATIONS SUR LA RIVE-SUD

Québec n'a pas dressé l'inventaire complet des endroits «contaminés»

Louis-Gilles Francoeur

MÊME SI le ministère québécois de l'Environnement possède de nombreuses listes de résidences, commerces, entreprises et lieux publics où se trouvent les 3,5 millions de tonnes de scories faiblement radioactives vendues depuis 35 ans, jamais au cours des 10 dernières années le gouvernement n'a jugé un instant nécessaire de dresser un inventaire complet des lieux ainsi contaminés pour évaluer les risques et aviser les utilisateurs.

On discute depuis un an au ministère de l'Environnement d'un projet d'inventaire aérien pour détecter par télémétrie des principales sources d'émissions de rayons. Mais faute de moyens, le projet dort sur les tablettes et, entretemps, personne à Québec n'a pensé à faire à tout le moins dresser une compilation des sites connus depuis 1953 pour en aviser les usagers.

Le ministère est conscient depuis des années que les scories d'Erco ne doivent pas faire partie du décor familial et, sous certaines conditions seulement, des milieux de travail.

D'après les documents consultés au ministère, la production de phosphore chez Erco génère 150.000 tonnes de scories qui émettent de faibles concentrations de rayons Alpha, Bêta, gamma et même du radon, un gaz particulièrement cancérigène qui a la fâcheuse tendance d'envahir les sous-sol.

Selon les relevés de ventes fournis en 1978 par la compagnie Armand Sicotte et Fils, qui broyait et vendait ensuite les scories d'Erco, des dizaines d'entrepreneurs de la région ont utilisé les scories — qui se comparaient à un bon concassé — sous les dalles de ciment de centaines de résidences de la région. Des citoyens et des employés d'Erco ont utilisé ces scories pour rehausser leurs terrains, se faire des patios, des tennis. Plusieurs entrepreneurs ont aussi utilisé ce matériau, concassé plus

fin, dans le ciment des fondations de plusieurs maisons.

À Varennes, entre 1976 et 1978, un relevé des Services de protection de l'environnement des années 78-79 indique que la ville a enfoui dans les trois années précédentes 24.800 tonnes sous les rues Gauthier, Quévillon et Lecavalier; 22.500 tonnes sous les rues Amos, de la Vérendrye, Beau-court et Pierre Boucher; 18.000 tonnes sous le parc à proximité des rues Savaria et Charbonneau; 17.500 tonnes sous les abords du parc près des rues Legault, Brunelle et Charbonneau; au parc près de René-Gauthier et à un autre parc non identifié (1.600 tonnes).

On en trouve aussi sous les rues Laurier, Jumonville, Joseph Charon, Pigeon, Duvernay, Bousquet, Du Parc, Dalpé, Dupré, Marie Briot, Labonté et Pierre Boisseau.

D'autres quantités importantes de scories radioactives d'Erco ont été utilisées par la plupart des villes de la région pour rehausser des canalisations d'eau potable et d'égout.

Une partie fort importante a aussi été utilisée pour la construction de stationnements publics et privés. Un grand nombre de cours de garage, de centre d'achats, de condominiums commerciaux, etc. de cette région sont bâtis sur les scories faiblement radioactives.

Les listes d'entrepreneurs qui ont acheté ces scories indiquent que la plupart des résidences qui en ont en dessous ou autour se concentrent dans les municipalités de Varennes, de Contrecoeur, de Boucherville et Verchères. Mais plusieurs noms d'acheteurs ont pignon sur rue à Saint-Hubert, Saint-Lambert, Greenfield Park, Saint-Bruno et même à Saint-Basile-le-Grand.

Des chargements ont aussi été expédiés jusqu'à Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi qu'à Longueuil. Il y a deux ans, en raison des risques pour la santé qui se précisent, le ministère de l'Environnement a même songé à faire revenir à Varennes des chargements transportés et « entreposés » illégalement à Longueuil.



Jean-V. DUFRESNE

Marc-Yvan dans Westmount, Libman dans Lotbinière

POURQUOI PAS ? Autrement, dans ce foutu pays, on n'en sortirait jamais. En démocratie, paradoxalement, lorsqu'on ne représente que des siens, on ne représente presque personne. Alors j'ai pensé, puisqu'un jour un Vietnamien sera sans doute élu dans les Îles-de-la-Madeleine, un Péruvien dans Nicolet, un Sénégalais en Abitibi, pourquoi ne pas commencer tout de suite et parachuter un bon Québécois comme Marc-Yvan Côté dans Westmount, ou un bon wasp comme Gordon Atkinson au pays de Rodrigue Biron ?

Les deux sont unilingues, ce qui est une condition essentielle à mon stratagème pour écarteler les ghettos qui nous emprisonnent et nous empoussièrent les uns et les autres, et dont les angoisses nous ont empêchés durant cette longue campagne de nous consacrer tout entiers à la grève des infirmières et la paupérisation des permanents de la CSN.

Chacun serait obligé d'apprendre la langue de son voisin, Marc-Yvan découvrirait que voter du bon bord, ce peut être rentable dans un comté où il reste encore des bouts de chemin de terre, mais pas très prometteur pour la caisse électorale dans les transversales de la rue Greene.

Et ce cher Gordon serait tout simplement ébloui, avec trente ans de retard il est vrai, de découvrir que les frontières du Québec dépassent de quelques kilomètres au moins l'aire d'écoute du poste CJAD, et pourrait nous dire en ondes si les bons villageois de Sainte-Perpétue s'ennuient toujours de Clément Vincent et John Diefenbaker.

On pourrait multiplier ainsi les réaffectations électorales pour atténuer le choc du futur que l'immigration nous prépare depuis quelques années. Bon, admettons que Marc-Yvan Côté n'est présentable nulle part, ce que soutient effectivement Garon, alors pourquoi pas Garon dans Jacques-Cartier, et Joan Dougherty dans Lévis ? Robert Bourassa, lui, c'est acquis, pour ne pas le dépayser, on va lui laisser son Saint-Laurent, puisque de toute façon c'est à Outremont qu'il tient domicile.

Robert Libman en Beauce, ça ne serait pas une méchante idée. Le président du Parti égalité y découvrirait le sens de l'humour, qu'à l'image de Robert Cliche avoir aimé son pays avec passion et être démocrate, et du même coup, nonobstant toutes les injustices constitutionnelles qui semblent affliger ses militants, il apprendrait, puisqu'on parle de droits fondamentaux, qu'un bûcheron du cru en a peut-être moins de droits qu'un architecte, de par la seule vertu, n'est-ce pas, de la classe professionnelle à laquelle on appartient.

Où mieux encore, Jean-Pierre Isoré dans Verdun. Là, je vous assure, il ferait sûrement aussi bien qu'Henri-François Gauthier, qui veut faire mieux que Lucien Caron, ce qui n'est pas nécessairement l'ambition la plus périlleuse, mais après tout, c'est Bourassa qui l'a voulu.

Le malheur, c'est qu'Isoré n'est pas trilingue, ne parlant ni français ni anglais, et professant une ignorance stupéfiante, pour ne pas dire analphabétique, du joul. Mais à bien prêter l'oreille, peut-être découvrirait-il qu'on parle rue de l'Église québécois comme partout ailleurs, et que l'accent n'y est pas plus difficile à saisir que celui de Richard Holden lorsqu'il parle anglais.

Holden. Où donc envoyer Holden ? Au diable, tout simplement, où tous sont égaux dans les feux qu'alimentent les exemplaires déjà périmés de son programme électoral. Il ne s'y ennuierait pas, et se tiendrait au chaud en compagnie de Pierre Bourgault juché sur ses invendus incandescents, ceux en tout cas que sa Rossinante n'a pas encore érumés. Même à 26.000 exemplaire, et Dieu que j'en envie, il doit bien en rester quelques-uns sur les rayons.

À eux deux, ils finiront bien par écoeurer Lucifer, et notre entrée au ciel n'en sera que facilitée, pourvu bien sûr qu'André Valleraud n'y ait pas déjà réservé trop d'espace pour l'omnium des omniums. Reste Jacques Parizeau. Où donc parachuter Parizeau ? D'arcy McGee, voilà. Depuis le temps qu'on parle d'oecuménisme, Victor Goldbloom va sûrement dire un bon mot pour lui.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Radiation

dans des postes d'Hydro-Québec jusque sur l'île de Montréal et même dans la cour de certains édifices gouvernementaux.

Québec a émis en janvier dernier une ordonnance pour empêcher Erco de vendre ses scories radioactives et la forcer à trouver une solution sécuritaire à leur élimination. La compagnie conteste cette ordonnance devant la commission des Affaires municipales : elle allègue que ses scories sont sécuritaires, que le règlement sur les déchets dangereux est abusif et que les dispositions générales de la loi de l'Environnement sur l'interdiction de disséminer des contaminants est contraire à la Charte canadienne des droits parce que trop floue. Et, ajoute-t-elle, elle fermera ses portes si le règlement est maintenu par le tribunal.

Le ministère québécois de l'Environnement, qui se faisait tenir ce langage depuis des années par Erco, a demandé un avis écrit au ministère de la Santé et des Services sociaux qui a consulté son vis-à-vis fédéral.

Dans une lettre adressée au MSSS le 12 novembre 1987, le chef de la Division des dangers des rayonnements pour le consommateur et les patients, M. S. M. Mohanna, de Santé-Bien-être Canada, affirme que le principe de base en gestion des éléments radioactifs consiste à ne pas « exposer inutilement la population des radiations au-dessus du bruit de fond », c'est-à-dire au-dessus des doses trouvées naturellement dans un milieu donné.

Or, écrit-il, « le niveau maximum de la dose émise mesurée en rayons gamma pour les scories de Varennes est de vingt fois supérieur au bruit de fond ».

« On ne peut donc pas justifier un usage non contrôlé des substances radioactives quand il y a des alternatives viables. L'utilisation des scories comme matériel de base pour les routes par exemple devrait être clairement indiquée sur les cadastres pour que les générations futures en soient conscientes. Un contrôle sur la dispersion des scories reste nécessaire ». La demi-vie des éléments radioactifs de ces scories est de 1.600 ans, selon un autre document de l'Environnement.

Le sous-ministre du MSSS, M. Réjean Cantin, a entériné dans une lettre du 2 décembre 1987 les conclusions du Dr Mohanna « à l'effet que les scories de la compagnie Erco doivent toujours être considérées comme des déchets dangereux ». En dépassant de 20 fois le bruit de fond des radiations naturelles, ces scories disséminées sur les propriétés privées, les commerces et les équipements collectifs d'une région entière « exposent inutilement la population à des doses excédant la limite recommandée par la Commission internationale de radio-protection ». Ces doses sont jugées inacceptables parce qu'absorbées par les gens de façon involontaire.

Si on peut envisager l'utilisation de ces scories à des endroits donnant lieu à une « exposition transitoire », poursuit le sous-ministre Cantin, « toute construction à partir de ces scories dans des zones habitées serait nécessairement exclue. De plus, tous les ouvrages résistants devraient être dûment identifiés et catalogués ». Quant aux risques pour les travailleurs exposés aux scories d'Erco, conclut-il, ils sont encore plus grands que ceux de la population en général et devront faire l'objet de « garanties satisfaisantes ».

Il faudra deux années supplémentaires au ministère de l'Environnement pour passer à l'action avec une ordonnance dans ce dossier ouvert en 1979. Les multiples avis servis à la compagnie depuis 1986 parce que ces scories dépassent les normes n'ont rien donné : plusieurs documents du ministère et même de la compagnie, obtenus dans le cadre de cette enquête, indiquent que la compagnie n'admettait pas le bien-fondé du règlement et agissait comme si son point de vue avait force de loi, ce que lui a clairement indiqué le ministère le 7 juillet 1987.

Aucune injonction ou poursuite n'a été intentée pendant toutes ces an-

nées relativement aux multiples infractions relevées par les fonctionnaires de la Rive-Sud à leurs supérieurs de Québec et de Montréal.

Le ministère avait avisé dès 1979 la compagnie par la plume de son spécialiste, M. Légaré, non seulement des risques liés à la dispersion de ses scories, mais aussi des coûts énormes qu'elle pourrait encourir si jamais elle se retrouvait devant l'obligation de décontaminer les terrains bourrés de scories.

En 1979, le ministère a limité officiellement l'usage des scories d'Erco aux gros ouvrages comme des routes, autoroutes ou bretelles, dont on pouvait réduire les émissions radioactives par une couche de béton ou d'asphalte. Et sur lesquels les gens passaient rapidement. À la suite de l'adoption du nouveau règlement sur les scories dangereux en 1985, Québec interdisait en février 1986 à Erco de vendre ses scories parce qu'elles étaient dorénavant considérées comme « déchets dangereux », ce que la compagnie a systématiquement contesté depuis.

Erco a néanmoins cessé de vendre ses scories même si son usine continue d'en produire 3.000 tonnes par jour. La montagne accumulée dans sa cour contient maintenant au moins 750.000 tonnes. Ce tas est tellement lourd, révèle une étude de Foratek, que la montagne située à proximité du fleuve pourrait s'enfoncer dans le terrain et peut-être filer vers le cours d'eau. Erco devait commencer au printemps de retourner en Floride ses scories par le bateau qui lui apporte son minerai brut, ce qu'elle a fait à son usine de Terre-Neuve pendant des années. Pour des raisons inconnues, l'expérience n'a pas été réalisée.

◆ Hydro-Québec

bles apports naturels — termine bien une cinquième année « sèche » de suite, la pire séquence de son histoire. « Mais il faut se dire que cette période-là tire à sa fin, dit-il. L'eau va finir par tomber ».

Le rapport interne (Plan d'utilisation des ressources énergétiques, version préliminaire, septembre 1989) chiffre clairement la faible hydrauricité. « Le stock de l'ensemble des systèmes hydriques a diminué passablement au cours des dernières années, peut-on lire, passant de 80 % en novembre 1986, dernière année de surplus énergétique, à une prévision de 44 % en novembre 1989 ».

Il est particulièrement éloquent en ce qui concerne les grands réservoirs, dits multi-annuels (par opposition à annuels : vidés chaque année en fonction de la demande).

Les réservoirs des centrales La Grande 2 et 3, qui produisent à elles seules plus du quart de la puissance totale du réseau, termineront l'hiver à 29 % et 41 % de remplissage. L'immense réservoir Caniapiscu, qui est en quelque sorte le robinet des centrales de la Baie James, sera quant à lui pratiquement vide à ce moment, au profit du réservoir de LG 4 qui, lui, sera à 54 % de sa capacité.

Le réservoir Smallwood, de la centrale de Churchill Falls, appartenant à Terre-Neuve mais géré par Hydro-Québec, a atteint le niveau zéro entre le 15 avril et le 5 mai 1989. Un remplissage normal a suivi, mais qui a stoppé fin juin : il stagne depuis. « Le faible stock actuel demande une production minimale et même inférieure à la prévision jusqu'en décembre », peut-on lire.

À Manicouagan, on constate aussi les faibles apports. Ce réservoir ne sera rempli qu'à 35 % de sa capacité. À pareille date l'an dernier, il atteignait 50 %.

Si la production est à la baisse dans chacune des centrales qui dépendent de ces réservoirs (celles-ci produisent 19.000 MW sur les 30.000 d'Hydro-Québec), elle est cependant à la hausse aux centrales situées sur le Saint-Laurent et l'Outaouais, ainsi qu'à Bersimis et Outardes. Mais ces dernières sont de bien moindre puissance.

Hydro-Québec maintiendra donc sa production thermique aux centrales de Tracy (huile), La Citérie et Cadillac (gaz) et Gentilly (nucléaire). Fait nouveau, Tracy, qu'on pensait démolir il y a quelques années, fonctionnera désormais en mode continu.

On peut se demander si les trois alumineries qui ont récemment annoncé leur implantation au Québec (Reynolds à Baie-Comeau, Alumax à Deschambault et Alouette à Sept-Îles) auront accès, comme prévu aux grandes quantités énergétiques

offertes à un tarif préférentiel par Hydro-Québec.

Déjà, tous les projets de construction de centrales hydro-électriques qui pouvaient être devancés l'ont été au maximum. La centrale de Brisay sera mise en service en 1993, deux ans plus tôt que prévu, et celle de Laforge en 1994 plutôt qu'en 1995. On a aussi rajouté à Manic 5 et à LG 2 des équipements additionnels qui produiront de l'électricité cette année et en 1991-92 respectivement.

Les faibles réserves ont amené Hydro-Québec à cesser, depuis mars dernier, toute exportation d'électricité excédentaire afin de lui permettre de disposer du maximum d'énergie pour répondre à la demande québécoise. La société est tenue par la loi de satisfaire celle-ci d'abord, quitte à briser des contrats d'exportation d'énergie garantie.

Quant à savoir si l'effet de serre, dont a fait état cette semaine les experts de la Conférence mondiale de l'énergie, peut être responsable de la diminution notable des précipitations au Québec depuis cinq ans, M. Roy n'y croit pas.

« Des périodes sèches, on en a connu durant les années soixante, et il y a une trentaine d'années. Et on ne parlait pas d'effet de serre à ce moment-là... »

◆ Familles

sensiblement dans le même sens, y ajoutant toutefois un élément substantiel : la récupération des initiatives d'Ottawa en la matière, notamment les allocations familiales. Et si le gouvernement fédéral refuse, M. Jacques Parizeau propose même d'en faire l'objet du premier des quatre ou cinq référendums sectoriels que le prince pour grignoter morceau par morceau, pièce par pièce, « la nécessaire souveraineté ».

On n'en est pas là, et on n'y sera pas dans un avenir prévisible, peut-on présumer. Mais il importe surtout de souligner à double trait que voilà un domaine où les grandes formations québécoises ont, en dépit d'apparences trompeuses, développé finalement un consensus. Cette convergence répond à l'attente de la population. Il faut désormais y aller à fond, développer des perspectives plus dynamiques, explorer des sentiers plus audacieux, qui permettent au Québec, menacé de dangers mortels, de sortir au plus tôt de l'impasse où il s'enlise.

Rappelons brièvement ce que les deux partis proposent.

Le premier plan d'action du gouvernement libéral prévoit l'accroissement de l'aide financière à l'égard des jeunes enfants de 3ème rang ou plus; plusieurs actions visent l'adaptation du marché du travail aux besoins des familles, notamment : un congé de naissance d'un an, partageable entre le père et la mère, une prolongation des congés de paternité et d'adoption et l'introduction de congés annuels pour des activités reliées à la garde, à l'éducation et à la santé des enfants. D'autres mesures concernent le logement, l'école, la médiation familiale, l'adoption, et le reste. Rien de tout cela n'est négligeable, au contraire; mais ce plan s'inscrit en continuité des gestes posés depuis quelques années, comme la ministre le souligne. Elle estime que ce plan démontre la détermination du gouvernement de continuer à travailler avec et pour les familles. C'est un début, important certes, mais sans délire ou enthousiasme. L'objectif de concertation de Mme Lavoie-Roux reste dans l'ordre des vœux pieux. Comme l'ont bien noté les organismes familiaux, voilà un plan d'action global qui manque de globalité ! Jugement sévère, mais amplement justifié, hélas, après des années de palabres, d'attentes déçues et de promesses mirabolantes.

Pour sa part, le PQ fait valoir, avec pertinence, que l'absence d'une véritable politique familiale retardé la venue d'enfants souhaités par les Québécois. Le texte rendu public lundi dernier par M. Parizeau estime que le gouvernement libéral — avec ses mesures à la pièce presque uniquement orientées vers l'aide à la venue du troisième enfant — n'a pas su relever le défi familial. Ce qui est exact dans une grande mesure, sauf que le plan d'action de la ministre démissionnaire fait un pas de plus dans le bon sens. Le PQ fixe trois priorités à sa politique familiale : des conditions de travail adéquates, des services de garde mieux adaptés, des allocations familiales généreuses, et le projet inédit d'une Caisse de la famille. Les largesses promises sont en

bonne partie assujetties au rapatriement de programmes et de sommes du gouvernement fédéral, allant des allocations familiales à l'assurance-chômage. Ce n'est pas le lieu d'ouvrir ce dossier, sauf pour noter avec M. Parizeau que la prolifération des mesures et la concurrence des deux gouvernements est fort dommageable. Il faudrait à tout le moins une harmonisation de cette panoplie hétéroclite, une concertation d'Ottawa et de Québec pour qu'ils ne se nuisent pas mutuellement et cessent de disperser des énergies précieuses. Mais ce n'est pas demain la veille !

Il n'y a pas de recette magique. La carotte et le bâton réussissent diversément, selon les pays et les moments, surtout quand il s'agit de ce qu'il y a de plus intime chez les personnes. Il faut y aller avec prudence et délicatesse. Mais il faut aussi cesser « de faire des bruits de bouche avec la dénatalité et la famille », selon la formule percutante de la regrettable Francine McKenzie, ex-présidente du Conseil du statut de la femme.

Familles en tête ? Ça reste à voir et à prouver au cours des prochaines années, avec des sommes précises et des échéanciers.

◆ Effet de serre

table ronde dont les discussions étaient animées par Robert White, président de la National Academy of Engineering, des États-Unis.

S'il faut gagner du temps, explique M. White, c'est qu'il existe encore des incertitudes scientifiques quant aux conséquences de l'effet de serre.

Ce qu'on sait cependant, c'est qu'en un siècle, la température mondiale s'est élevée de 0,5 degré centigrade. Et les scénarios les plus pessimistes prévoient que la hausse de la température aura doublé en 2020, compte tenu d'une croissance des émissions des gaz responsables de l'effet de serre de l'ordre de 40 à 70 %.

Ces gaz sont surtout produits par les combustibles fossiles que sont le pétrole, le charbon et le gaz. Le gaz étant le moins polluant des combustibles fossiles, son utilisation devrait donc être favorisée, admettait-on généralement.

Mais les yeux étaient surtout tournés, à ce congrès, vers les combustibles non fossiles; les tenants de l'énergie solaire tentaient une percée, surtout réussie cependant par les promoteurs de l'énergie nucléaire.

Le professeur Alvin Weinberg, de l'Institut de l'énergie des Oak Ridge Associated Universities, estime qu'une stratégie visant à résoudre le problème des émissions de CO2 doit intégrer le déploiement à grande échelle des réacteurs nucléaires plus efficaces de la prochaine génération.

De 500 réacteurs actuellement en opération ou en construction, on devrait passer à 5.000, dit-il.

Mais les congressistes auront eu droit à une intervention remarquée de A. Reddy, de l'Institut des sciences de Bangalore, en Inde, dont la voix est très écoutée dans les pays en voie de développement.

« Je me sens contraint de dire que nous avons été gravement silencieux ici sur les risques de prolifération nucléaire », a-t-il lancé, avant d'être applaudi.

« On n'arrive pas à protéger les avions contre les détournements, alors comment s'assurer que le plutonium ne sera pas détourné ? », ajoutait M. Reddy.

Un peu plus tôt dans la journée, un représentant de l'Académie des sciences de Moscou, le professeur Anatoly Beschinsky, plaidait pour un moratoire de 20 ans sur l'énergie nucléaire.

« Il est maintenant clair qu'il est nécessaire de prévoir un ralentissement du développement de l'énergie nucléaire », disait-il. Pendant cette période, les progrès technologiques permettront la mise au point de réacteurs tout à fait sûrs, dit-il.

En matière de conservation et d'efficacité énergétique, les technologies existent, mais sont rarement appliquées, ont admis les participants à la table ronde. Par ailleurs, les gouvernements peuvent agir, par le biais de la taxation par exemple, pour freiner la consommation.

John Hollins, directeur du département des sciences et de l'énergie à l'Environnement Canada, explique que une volonté politique sera nécessaire pour introduire dans l'économie canadienne les mécanismes qui pourraient permettre la réalisa-

tion des objectifs de la conférence de Toronto.

Une étude de Statistique Canada révèle que ces objectifs sont réalisables moyennant quelques conversions du charbon au gaz, et un encouragement au transport en commun, dit-il.

D'autre part, l'absence des groupes environnementalistes a constitué une grande déception du congrès, a-t-on affirmé hier matin au cours de la conférence-synthèse sur le volet environnement.

Plusieurs de ces groupes avaient été invités à présenter des communications, mais aucun n'a répondu à l'appel, a indiqué M. Giacomo Capobianco, qui résumait les travaux du congrès touchant l'environnement.

Ce dernier en a enfin appelé au « compromis nécessaire » entre la croissance économique, le coût de l'énergie et la protection de l'environnement.

◆ Espoir

Les troupes de la CEQ ont décidé, de leur côté, mercredi soir de rentrer à l'école, après cinq jours de grève (leur 14.000 membres du secteur de la santé travaillent depuis dimanche). Dans les six collèges où les professeurs sont affiliés à la CEQ, les assemblées ont d'abord décidé, mercredi, de poursuivre la grève jeudi et vendredi, mais devant le mot d'ordre contraire de la centrale, ils ont décidé hier d'être tous à leur poste aujourd'hui, vendredi.

Mme Pagé ne voit pas dans la décision des syndicats de retourner au travail une « reddition », mais plutôt « un report de l'action au moment jugé le plus opportun ». Ils ne pourront légalement débrayer à nouveau qu'au moins huit jours après les élections dans l'hypothèse où ils prendraient un nouveau vote de grève mardi prochain.

Mais, chose certaine, pour les deux femmes, il restait hier matin encore beaucoup de boulot à abattre pour en arriver à une entente dès ce soir et il était évident pour les deux qu'un règlement avant les élections ne constituait plus un objectif déterminant. Brei, « minuit peut sonner », dirait M. Larose.

Mme Simard a en outre commenté la déclaration des évêques de la région de Montréal pour qui « des valeurs morales élémentaires sont bafouées dans ce conflit ».

Elle a d'abord reconnu que la grève dans les hôpitaux ou les centres d'accueil pouvait être « insécurisante » pour les malades. La position de la CSN, a-t-elle ajouté, est qu'il faut donner à ces personnes des services essentiels et qu'il y a eu des

consignes pour ajouter du personnel au besoin.

La différence dans le ton, les propos, le rituel des deux chefs syndicaux, a donné à penser que l'alliance entre les deux centrales s'était soudainement effritée.

Il n'en est rien, a déclaré Mme Pagé. Les deux centrales négocient toujours ensemble les salaires, les régimes de retraite et l'équité salariale. Mais elles représentent des groupes différents, en particulier en éducation, et font chacune, pour elle-même, l'évaluation de ce qui se passe à leurs tables « sectorielles » respectives.

La situation dans le secteur public continuait hier de préoccuper le premier ministre Bourassa qui a dû reconnaître que son parti ne marquait pas de points sur le plan électoral avec l'affrontement actuel.

« Lorsqu'il y a des troubles dans les écoles et les hôpitaux, cela ne peut aider le gouvernement à très court terme », a-t-il dit, ajoutant que l'impression que peuvent avoir les électeurs aujourd'hui pourrait être corrigée si tout se réglait d'ici le jour du scrutin.

◆ L'avance

vance du PLQ est réduite à trois points (42-39).

Les auteurs du sondage ont cependant voulu raffiner la répartition des indécis en leur demandant quel parti ils seraient « tentés d'appuyer », même si leur choix n'est pas définitif et en tenant compte du profil sociologique des indécis (âge, sexe, scolarité). Ils estiment que l'écart de six points (45-39) auquel ils sont ainsi parvenus correspond le mieux à la réalité.

Si au surplus, un répondant favorable au Parti égalité sur trois déclarait en bout de ligne de revenir au PLQ, l'écart passerait à huit points. Les sondages de Sorécom doutent cependant que ce phénomène se produise.

Le jour où le sondage a été entrepris, les 98.000 travailleurs de la santé affiliés à la CSN (FAS) étaient déjà en grève mais les infirmières de la FIIQ étaient retournées au travail. À mi-sondage, les grévistes étaient toutefois rentrés au travail. Ces perturbations ont manifestement desservi le gouvernement Bourassa, puisque le taux de satisfaction à son endroit a chuté de trois points durant cette période. Il s'établissait maintenant à 45 %, soit exactement le pourcentage d'intentions de vote que Sorécom accorde aux libéraux. Il y a 50 % des électeurs qui sont insatisfaits du gouvernement et quatre pour cent n'ont pas d'opinion.

SPORTS

GARDIEN NO 1 DES NORDIQUES Fiset et Tugnut ont un cran d'avance

Marlo Leclerc de la Presse Canadienne

SI LA SAISON devait commencer aujourd'hui, Stéphane Fiset et Ron Tugnut auraient une longueur d'avance sur le Soviétique Sergei Mlynikov pour protéger la forteresse des Nordiques cette saison.

Depuis une semaine, les deux jeunes gardiens de l'organisation fleurdelisée pètent le feu à l'entraînement. Il se livrent même une lutte de tous les instants pour le poste de gardien numéro un.

« Stéphane a montré dès le départ qu'il voulait faire le saut cette saison. Pour sa part, Ron est en train de nous montrer qu'il ne veut absolument pas céder sa place après avoir connu un lent début. C'est agréable de les voir aller puisqu'ils excellent tous les deux quand la compétition est forte », a dit l'entraîneur des gardiens Serge Aubry, hier.

Après avoir vu son coéquipier de 19 ans connaître une fin de match extraordinaire à Kitchener contre Toronto, mardi, Tugnut a récidivé mercredi à Denver contre les Kings de Los Angeles où il a multiplié les arrêts acrobatiques dans un match nul de 3-3.

Tugnut était d'ailleurs très satisfait de sa tenue lorsqu'il s'est entretenu avec les journalistes, hier.

« J'avais besoin de ce genre de performance pour garder le même rythme que Stéphane », a reconnu le gardien qui fêtera ses 22 ans dans un mois exactement.

« Il s'agissait d'une situation parfaite pour moi puisque je devais affronter l'une des meilleures offensives du circuit. J'aurais voulu donner une première victoire à l'équipe en match pré-saison mais, dans les circonstances, on se doit d'être satisfaits de ce match nul », a-t-il mentionné.

La lutte dans laquelle se sont engagés les trois gardiens des Nordiques est intéressante jusqu'ici. Bien que Fiset et Tugnut aient été ceux qui ont le mieux fait depuis le début de l'entraînement, il ne faut pas éliminer Mlynikov. Les Nordiques ont déployé de grands efforts pour qu'il

sorte de l'Union soviétique. « Il s'agit d'un agréable problème », a reconnu Michel Bergeron.

« Stéphane et Ron connaissent de bons moments présentement et nous avons le sentiment que Sergei a la capacité pour évoluer dans la LNH. Cependant, il faudra être patient avec lui puisqu'il doit s'adapter à tellement de choses à la fois. »

Quant à savoir qui sera devant le but quand les Nordiques s'amèneront à Buffalo le 5 octobre pour leur premier match de la saison, il est encore trop tôt pour le dire.

On serait porté à croire qu'en retrouvant tous ses moyens, Tugnut pourrait être l'homme de Bergeron. Le gardien d'origine ontarienne occupait le poste de commandé à la fin de la dernière saison et il fut l'un des seuls à ne pas avoir abandonné en cours de route.

« Si je joue comme j'en suis capable, je serai le numéro un », a prédit Tugnut avant d'ajouter : « Mais je suis convaincu que Stéphane et Sergei pensent de la même façon. »

Un autre épisode de la bataille des hommes masqués aura lieu ce soir, au Forum, alors que Fiset sera envoyé dans la mêlée face aux puissants joueurs du Canada.

Sans vouloir nommer personne, l'entraîneur Michel Bergeron a rappelé, hier, que le match de ce soir contre le Canadien marquera la fin de la période d'évaluation de son personnel en vue de la prochaine saison. « Nous devons prendre de grandes décisions à l'issue de cette rencontre. »

Plus le camp d'entraînement prend de l'âge, plus l'entraîneur Michel Bergeron a l'impression de reculer neuf ans en arrière alors qu'il effectuait ses débuts à titre d'entraîneur des Nordiques dans la Ligue nationale. Fier de la combativité démontrée par ses hommes la veille à Denver contre les Kings de Los Angeles, Bergeron racontait hier comment il y avait beaucoup de similitudes entre l'édition des Nordiques de cette saison et celle qu'il dirigeait en 1980-81.

EXPOS 6, PIRATES 5

Martinez remporte sa 16e victoire

Michel Lajeunesse de la Presse Canadienne

PITTSBURGH — Après trois essais infructueux, le vétéran Dennis Martinez a finalement remporté sa 16e victoire de la saison, égalant ainsi sa marque personnelle en carrière, quand il a conduit les Expos à un gain de 6-5 face aux Pirates de Pittsburgh devant une maigre assistance de 6,753 spectateurs.

Mais ce ne fut pas de tout repos pour Martinez, même s'il a été appuyé par une attaque de 10 coups sûrs, dont un grand chelem de Mike Fitzgerald en première et un circuit de deux points de Hubie Brooks en cinquième.

Il aura fallu que Tim Burke vienne effectuer les trois derniers retraits avec des coureurs aux premier et troisième coussins en fin de neuvième pour protéger sa 27e victoire.

Martinez (16-6) a eu le meilleur sur le gaucher John Smiley (12-8), qui a accordé les six points des Expos en quatre manches et un tiers de travail.

Martinez avait déjà atteint le chiffre des 16 victoires en 1978 et 1982 quand il portait les couleurs des Orioles de Baltimore.

Martinez semblait se diriger vers

une victoire facile avant d'accorder un circuit de trois points à Mike LaValliere en fin de septième.

Les Pirates ont réduit l'écart en cette fin de septième quand ils ont eux aussi claqué la longue balles.

Après un long triple de R.J. Reynolds, qui a bondi par dessus la tête de Marquis Grissom pour donner contre la clôture du centre, Gary Redus a soutiré un but sur balles et le receveur LaValliere a chassé Martinez du match en claquant son premier circuit de la campagne pour rétrécir l'écart à 6-5.

Par ailleurs, Tim Raines a réédité pour la cinquième fois un record d'équipe en volant quatre buts. Ron Leflore et Rodney Scott ont eux aussi déjà volé quatre fois dans le même match.

Si Kevin Gross avait été malmené par les Pirates lors de la première manche du match de mercredi, les Expos se sont vengés de belle façon contre le gaucher John Smiley, hier.

Tim Raines a expédié son premier lancer dans le champ centre et c'était un signe des choses à venir.

Smiley a ensuite donné un simple à Andrés Galarraga et un but sur balles à Hubie Brooks pour remplir les coussins.

Mike Fitzgerald s'est installé à la plaque et il a catapulté le premier tir

EXPOS 6 PIRATES 5

Table of statistics for Expos vs Pirates game, including batting averages, home runs, and RBIs for both teams.

Table of statistics for pitchers, including innings pitched, hits, runs, and earned runs for Martinez, Smiley, and other pitchers.

de Smiley par dessus la clôture de gauche pour produire quatre points. C'était le troisième grand chelem de la carrière de Fitz.

Les Expos devront négocier un nouveau contrat sous peu Pascual lance un ultimatum

Michel Lajeunesse de la Presse Canadienne

PITTSBURGH — La plupart des joueurs des Expos sont frustrés et déçus par la fin de saison que connaît l'équipe. Pascual Perez va jusqu'à dire qu'il pourrait fort bien ne pas être de retour l'an prochain.

Perez pourra devenir joueur autonome à la fin de la saison et il déclare que si les Expos n'entament pas des négociations prochainement ou si on ne lui offre pas de nouveau contrat avant la fin de la campagne, il pourrait ne pas être de retour.

« J'ai rencontré mon agent Adam Katz à Pittsburgh et il m'a confié que plusieurs équipes sont intéressées à mes services, a dit Perez. Je voulais négocier avec les Expos, mais maintenant Katz me suggère d'attendre. Je ne sais pas si je veux être de retour avec cette équipe. »

Perez, qui est avec les Expos de

puis trois ans, a connu une drôle de saison. Il s'est présenté à un centre de réhabilitation à West Palm Beach juste avant le début du camp d'entraînement et a rejoint les siens avant le début de la saison. Après un départ qui l'a laissé avec une fiche de 0-7, il est redevenu un des meilleurs lanceurs de la Ligue nationale en deuxième moitié de saison.

Il s'interroge. Il ne comprend pas pourquoi les Expos se sont empressés de faire signer un contrat de trois ans à Spike Owen, par exemple, et qu'ils tentent par tous les moyens de mettre le gaucher Mark Langston sous contrat.

« Owen et Langston sont des bons joueurs, mais pourquoi les Expos ne s'intéressent-ils pas à moi. Je me le demande. »

Perez mentionne par ailleurs que certains joueurs de la formation des Expos ont démontré au cours des dernières semaines qu'ils ne voulaient pas gagner.

DROGUE «Flo-Jo» accusée

NEW YORK (AP) — Le sprinteur américain Darrell Robinson a accusé hier Florence Griffith-Joyner, la triple médaillée d'or des Jeux de Séoul, de lui avoir acheté des hormones de croissance. L'Américaine championne olympique sur quatre distances à Séoul qui s'est toujours défendue d'avoir pris des produits interdits, a répliqué aux attaques de Robinson en les qualifiant de propos de menteur invétéré.

Robinson a détaillé ses révélations dans le magazine ouest-allemand Stern, où il annonce aussi que Tom Tellez, l'entraîneur du Santa Monica Track Club et de Carl Lewis, lui aurait proposé de prendre des stéroïdes anabolisants. Robinson, ex-champion du monde junior du 400 mètres (avant Steve Lewis), a renouvelé ses accusations hier lors d'une émission à la chaîne américaine NBC.

« Je ne lui ai jamais versé un centime pour quoi que ce soit », a répondu Griffith-Joyner lors de ce programme télévisé. Robinson a affirmé que Griffith-Joyner l'avait contacté pour se procurer des hormones de croissance et lui avait payé \$2,000 en coupures de \$20 et de \$100. La sprinteuse a alors dit : « Darrell, tu es un menteur invétéré, fou et cinglé. »

« Je pense qu'il y a trop de gars au sein de cette équipe qui ne veulent pas gagner, a dit Perez. Avec les joueurs que nous avons et le personnel de lanceurs, nous formons la meilleure équipe. Soudainement tout s'est effondré. Je ne comprends pas.

EN BREF...

Longo: battre son record avant sa retraite

MEXICO (AFP) — Jeannie Longo, championne du monde sur route en titre, est arrivée à Mexico, où elle tentera de battre son propre record du monde de l'heure avant de prendre sa retraite sportive. La Française a prévu de s'attaquer, sur le même vélodrome utilisé par l'Italien Francesco Moser, aux records des trois et cinq kilomètres puis au record de l'heure. Elle s'est fixée le 5 octobre pour date limite à son retour en France. Avant de venir au Mexique, Jeannie Longo, qui est accompagnée de son mari et entraîneur le Français Patrice Ciprelli, s'est entraînée pendant une dizaine de jours à Colorado Springs, à plus de 2.800 mètres d'altitude.

Washington 5, Armée rouge 4

LENINGRAD (AP) — Trois buts de Geoff Courtnall ont permis aux Capitals de Washington d'effacer un déficit de trois buts et de vaincre une formation de l'Armée rouge 5-4, hier, à Leningrad, dans le dernier match d'une tournée effectuée par deux équipes de la Ligue nationale de hockey en territoire soviétique. Washington et les Flames de Calgary ont remporté six des huit rencontres disputées en Union soviétique. Les Capitals ont accusé un recul de 3-0 dès la première période et ils tiraient de l'arrière 4-1 au milieu de deuxième engagement. Mais ils sont revenus avec deux buts avant la fin de la période qui a pris fin 4-3 en faveur des Soviétiques.

FOOTBALL

Ligue nationale

Lundi Denver 28, Buffalo 14
Dimanche Atlanta à Indianapolis, Buffalo à Houston, Chicago à Detroit, Minnesota à Pittsburgh, Nouvelle-Orléans à Tampa Bay, Phoenix à Giants de NY, San Francisco à Philadelphie, Seattle en Nouvelle-Angleterre, Washington à Dallas, Jets de NY à Miami, Green Bay à Rams de LA, Kansas City à San Diego, Raiders de LA à Denver.

Lundi Cleveland à Cincinnati

BASEBALL

Ligue nationale

Mercredi Phil'phie 9, Chicago 8, Pittsburgh 9, Montréal 1, San Diego 3, Cincinnati 1, Houston 7, Atlanta 6, St. Louis 5, New York 3, S. Francisco 9, L. Angeles 7.

Aujourd'hui

Pittsburgh, Drabek (13-11) à Chicago, Blelocki (16-7), 14 h 20, Montréal, Perez (9-13) à New York, Darling (13-13), 19 h 35, Cincinnati, Robinson (4-3) à Atlanta, Lilliquist (8-9), 19 h 40, Philadelphie, Howell (11-12) à St. Louis, Magrane (18-8), 20 h 35, San Diego, Hurst (15-10) à Los Angeles, Belcher (13-12), 22 h 35, Houston, Portugal (6-1) à San Francisco, Garretts (14-3), 22 h 35.

Ligue Américaine

Mercredi Milwaukee à New York, 2 remis, pluie, Baltimore 9, Detroit 2, Oakland 6, Cleveland 6, Boston 10, Toronto 3, Californie 9, Minnesota 1.

Aujourd'hui

Chicago 7, Kansas City 2, Texas 3, Seattle 2, Hier Californie à Cleveland, Oakland à Minnesota, Seattle au Texas, Aujourd'hui Seattle, Holman (7-9) et Swift (6-3) à Kansas City, Sabers (20-6) et Gordon (16-8), 18 h 05, New York, Terrell (4-5) à Baltimore, Johnson (4-6), 19 h 35, Californie, Witt (9-13) à Cleveland, Black (11-11), 19 h 35, Boston, Dopson (11-7) à Detroit, Alexander (6-17), 19 h 35, Oakland, Stewart (19-9) à Minnesota, Dyer (3-6), 20 h 05, Toronto, Stieb (15-8) à Milwaukee, Reuss (9-7), 20 h 30, Chicago, Hillegas (7-10) au Texas, Barfield (0-1), 20 h 35.

LIGUE NATIONALE

Table showing league standings for National League, including teams like Chicago, St. Louis, and Pittsburgh with their records and differentials.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table showing league standings for American League, including teams like Toronto, Baltimore, and Milwaukee with their records and differentials.

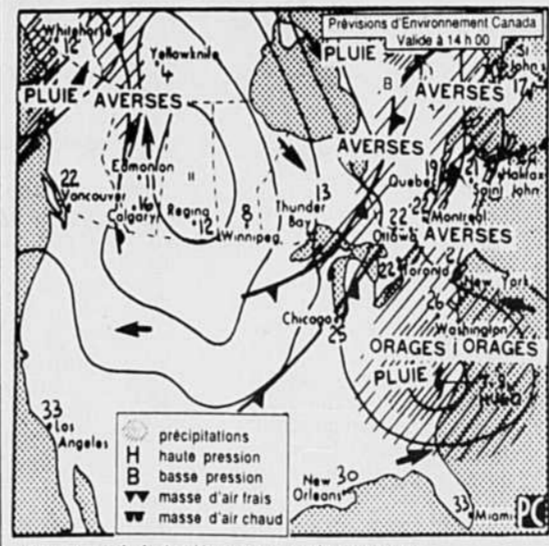
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION IBERTECH INC.

PRENEZ AVIS que la compagnie demandera à l'inspecteur Général des Institutions financières la permission de se dissoudre.

Le pollen aujourd'hui

Table of pollen counts for various types of plants like Graminées, Herbe à poux, Arbres, etc., with their current levels and trends.

LA METEO



Situation générale: Un creux frontal s'étendant du nord de l'Ontario vers la basse Côte-Nord maintiendra des nuages sur les régions du nord du Québec. Un engagement est par ailleurs prévu sur les régions du sud-ouest.

L'ouragan Hugo, qui a atteint la côte est des États-Unis, affectera beaucoup d'humidité dans l'atmosphère. On prévoit donc du temps maussade samedi sur la plupart des régions.

MONTREAL: Ensoleillé avec passages nuageux en matinée. Nébulosité croissante par la suite. Max.: 24. Samedi: pluie. LEVER DU SOLEIL: 6 h 41. COUCHER: 18 h 44.

QUEBEC: Abitibi-Témiscamingue, Réservoir Cabonga et Lac Beauport avec éclaircies. Averses dispersées en fin de journée. Max.: 20. Risque de précipitations: 40%. Samedi: nuageux et plus froid. Venitez.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: Brume se dissipant tôt en matinée. Des nuages par la suite. Max.: 22. Risque de précipitations: 20%. Samedi: nuageux avec quelques averses. Secteur à l'est de Chevreuil: Engagement suivi d'averses dispersées. Max.: 14. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40%. Samedi: plutôt nuageux.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, chambre civile, No. 500-02-01349-892. ANNONCE EXPRESS INC. demandeur, vs GÉSTION GICAR INC. défendeur. Le 4 octobre 1989 à 10h00 de l'après-midi au lieu d'entreposage, au no 159 rue Minerve, en la cité de Repentigny, Qc, district de Joliette, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de reproduction de peintures locaux sur papier de haute qualité de couleur blanc et noir, 1 lot de même reproduction sur cartes. Conditions: ARGENT COMPANT, YVON DUBÉ, huissier, 622-9222. ROBERT JASMIN ET ASSOCIÉS HUISSIERS, Montréal, le 20 septembre 1989.

Province de Québec, District de Baie-Comeau, COUR SUPÉRIEURE, No. 655-04-00009-965. SYLVIE MORIN, demanderesse, vs ROBERT RAINVILLE, défendeur. Le 3 octobre 1989 à 11h30 de l'après-midi au domicile du défendeur, au no 2110, rue Des Flamands, Ste-Rose, Laval, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ranger Ford 4 X 4, 4 tons de bleu, 2 ans climatisé avec boîtier Fibrebox blanche et série: 1P7CR113132X0001. Conditions: ARGENT COMPANT, FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 622-9222. ROBERT JASMIN ET ASSOCIÉS HUISSIERS, Montréal, le 20 septembre 1989.

Province de Québec, District de Québec, COUR DU QUÉBEC, chambre civile, No. 500-02-01349-892. MAURO GRILLI EXCAVATION INC. demandeur, vs CONSTRUCTION GÉLANG INC. défenderesse. Le 3 octobre 1989, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9246 rue Viau, en la cité St-Léonard, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse, 2 airs climatisés muraux, 1 ordinateur et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPANT, YVON DUBÉ, huissier, 647-6400. PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT HUISSIERS, Montréal, le 19 septembre 1989.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE AVIS est par les présentes donné que la compagnie MAISON SAINT-AGATHE TOUR DU LAC INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Sainte-Agathe, District de Terrebonne demandera au Ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa chartre, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. Daté à Montréal, ce 6 septembre 1989. MAISON SAINT-AGATHE TOUR DU LAC INC., ERIC S. HELFIELD, Procureur.

CA Bimé jour de septembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION. LES INDUSTRIES JAMES-ALLAN INC./JAMES-ALLAN INDUSTRIES INC. AVIS est, par les présentes donné que la compagnie LES INDUSTRIES JAMES-ALLAN INC./JAMES-ALLAN INDUSTRIES INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. DATE à Montréal, ce 15 septembre 1989. CLARKSON, TETRAULT Procureurs de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-00450-865. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT BRIGITTE BELANGER, Partie demanderesse c. DOMINIQUE SPACCAPETRA, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à DOMINIQUE SPACCAPETRA de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la requête en annulation de droit de sorte prescrite le 19 octobre à 9h30 a.m. en salle 2.17 a été remise au greffe à l'intention de DOMINIQUE SPACCAPETRA. Lieu: MONTRÉAL. Date: 20 septembre 1989. MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-02523-897. COUR DU QUÉBEC Chambre Civile PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse c. 159609 CANADA INC. et WILLIAM FERNS et RESTAURANT WILLY INC. et LA CIE DE GESTION H.F.C. et SYSTÈMES D'ALIMENTATION WILLY INC., Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à SYSTÈMES D'ALIMENTATION WILLY INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine n° 1100, Montréal dist. district, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie du bref d'assignation amendé, déclaration amendée et avis selon l'art. 119.1 c.p.c. a été remise au greffe à l'intention de SYSTÈMES D'ALIMENTATION WILLY INC. Lieu: MONTRÉAL. Date: 19 septembre 1989. MICHEL MARTIN, P.a.

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV, Niveau 0, 140 Promenade du Portage, Hull, Québec, (adresse postale) OTTAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus, (téléphone 997-5667/69) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES No: 701377 — POUR AGRICULTURE CANADA — Addition et réparations, 2ième étage, Édifice No. 22, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ontario. On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. Date limite: jeudi, le 5 octobre 1989. Dépôt: \$250.00

BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES: Les sous-traitants pour construction électrique et mécanique, planche murale en gypse, plafond insonorisant et ameublement de laboratoire, doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau des Soumissions Déposées, 196 avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le mardi 3 octobre 1989, conformément aux dispositions du document intitulé les Règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumissions (Pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral) en date du 7 août 1981.

ENTREPRISES No: 702395/2 — Remplacement de tapis - moquette, Place du Portage, Phase II, Hull, Québec. On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. Date limite: 26 septembre 1989. Dépôt: \$50.00

INSTRUCTIONS Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.

Canada logo and other administrative information.